

2BDM
Société à responsabilité limitée
au capital de 66 750 euros
Siège social : 60-62 Rue d'Hauteville
75010 PARIS
513 437 046 RCS PARIS

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 01 DECEMBRE 2025

LES SOUSSIGNÉS :

La société 2C2M ARCHITECTES, Société par actions simplifiée au capital de 4 000 euros, dont le siège social est sis 60-62 Rue d'Hauteville, 75010 PARIS, représentée par son Président, Monsieur Thomas CLOUET, titulaire de 134 parts sociales en pleine propriété,

La société 2CFJ, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 4 000 euros, dont le siège social est sis 60-62 rue d'Hauteville, 75010 PARIS, représentée par son Gérant, Monsieur Christophe BOTTINEAU, titulaire de 400 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 534 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée 2BDM désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 2BDM et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de nommer en qualité de cogérants pour une durée illimitée :

- Monsieur Stéphane CHOISIE, demeurant 18 rue des Robinettes, 95600 EAUBONNE,
- Monsieur Thomas CLOUET, demeurant 7B, boulevard de Rochechouart, 75009 PARIS,
- Monsieur Martin MALLARD, demeurant 31 rue de Moscou, 75008 PARIS,
- Monsieur Alexis MULLER, demeurant 14 rue de Lincoln, 75008 PARIS,

Ces nominations prendront effet à compter du 01 janvier 2026.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.



DEUXIÈME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes sera notifié au gérant pour les rendre opposables à la Société.

Fait à PARIS
Le 01 décembre 2025

<p>Société 2C2M ARCHITECTES, Représentée par Monsieur Thomas CLOUET</p> 	<p>Société 2CFJ, Représentée par Monsieur Christophe BOTTINEAU</p> 
---	---